

Quartier résidentiel et artisanal des promenades de Carouge et La Praille, Genève

- L. Archinard, arch.
- E. Barro, ing. conseil
- G. Brera, arch.
- A. Damay, arch.
- J. J. Mégevand, arch.
- R. Schwertz, arch.
- P. Waltenspuhl, arch. ing.

Situation :

La ville de Carouge, qui fut créée par les Princes de Savoie aux portes de Genève, présente encore de nos jours une unité architecturale intéressante. Hélas, il n'est plus le temps où Carouge était une véritable cité-jardin édiflée dans la verdure, où les cours intérieures des quadrilatères de maisons étaient des jardins clos.

Cependant, aujourd'hui, on est encore frappé par la régularité du tracé de ses rues et places et les proportions heureuses entre la largeur de celles-ci et la hauteur des constructions qui n'excède en général pas deux étages.

Par contre, jusqu'ici, la périphérie de cette unité tant soit bien conservée a connu une extension sans plan d'ensemble, compromettant ainsi les abords de cette cité ordonnée sur un damier régulier.

Si l'on fait le tour de la ville, on s'aperçoit qu'elle est enclavée de toutes parts par des ensembles de constructions disparates et des quartiers mal définis où les usines, les entrepôts, les jardins ouvriers et les immeubles de banlieue se mêlent et l'enserrent étroitement.

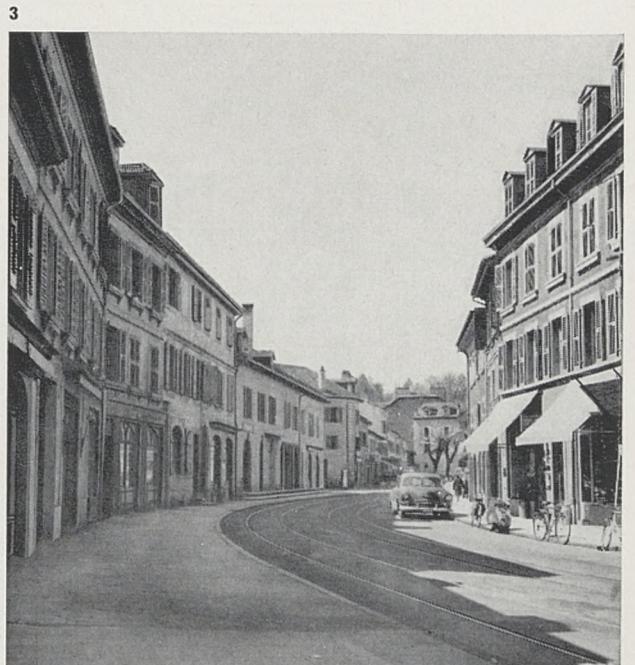
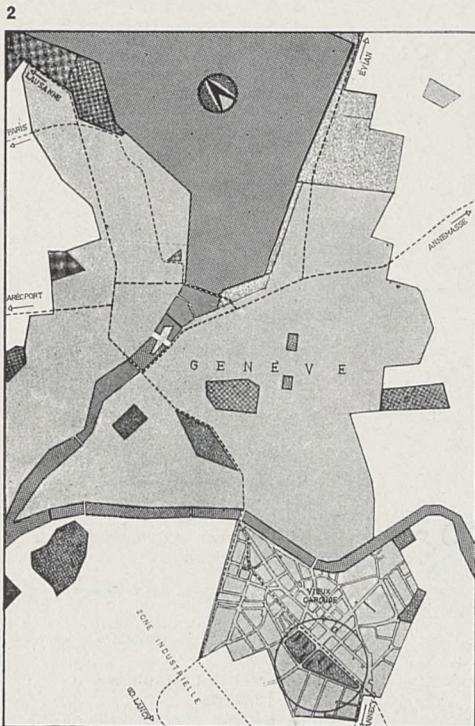
Au début de l'année 1955, sur l'initiative des autorités carougeoises et en particulier de son Maire, M. François Vibert et du Conseiller administratif, M. A. Nussbaum, les études furent abordées pour l'aménagement du quartier situé entre le vieux Carouge et la zone industrielle de la Praille; il fut décidé courageusement de réagir contre l'état de fait d'une extension désordonnée en élaborant un plan d'ensemble qui tienne compte des facteurs suivants :

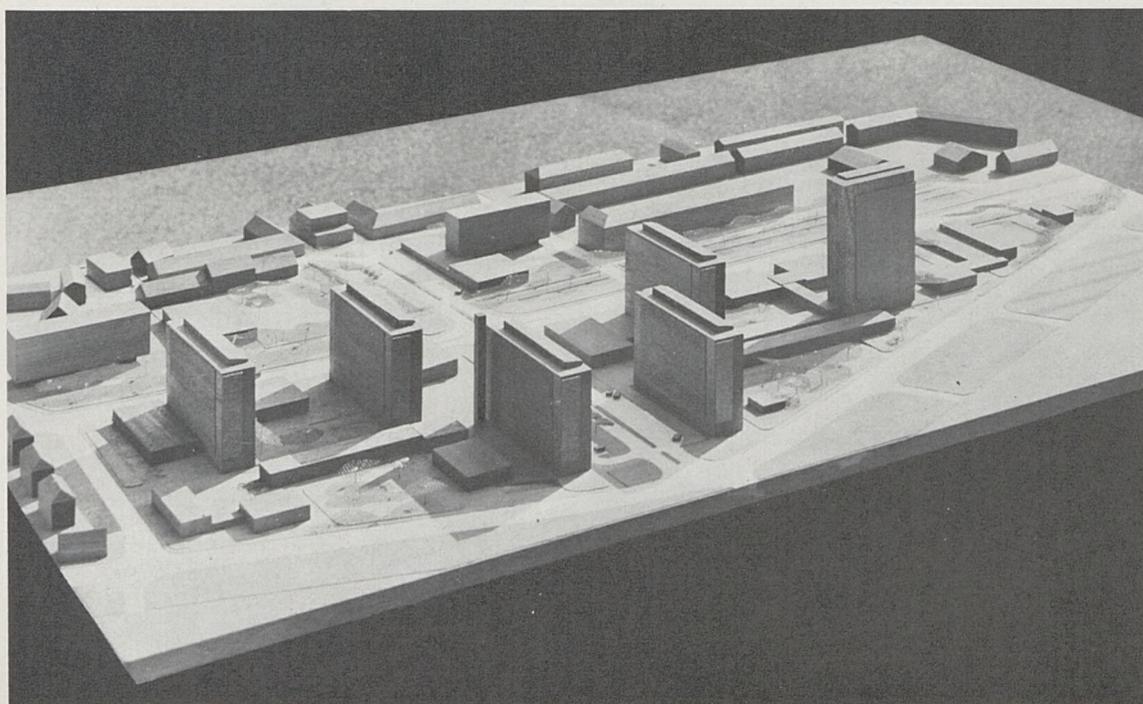
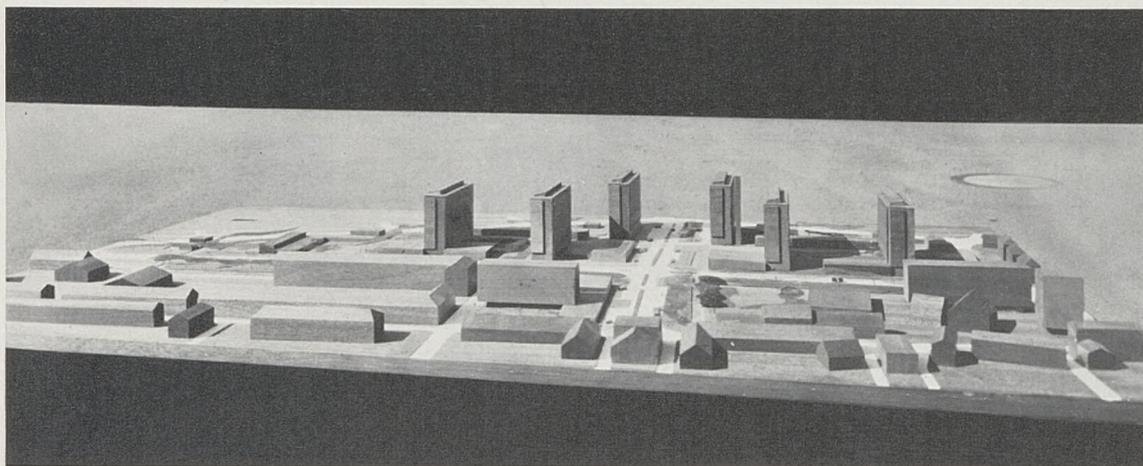
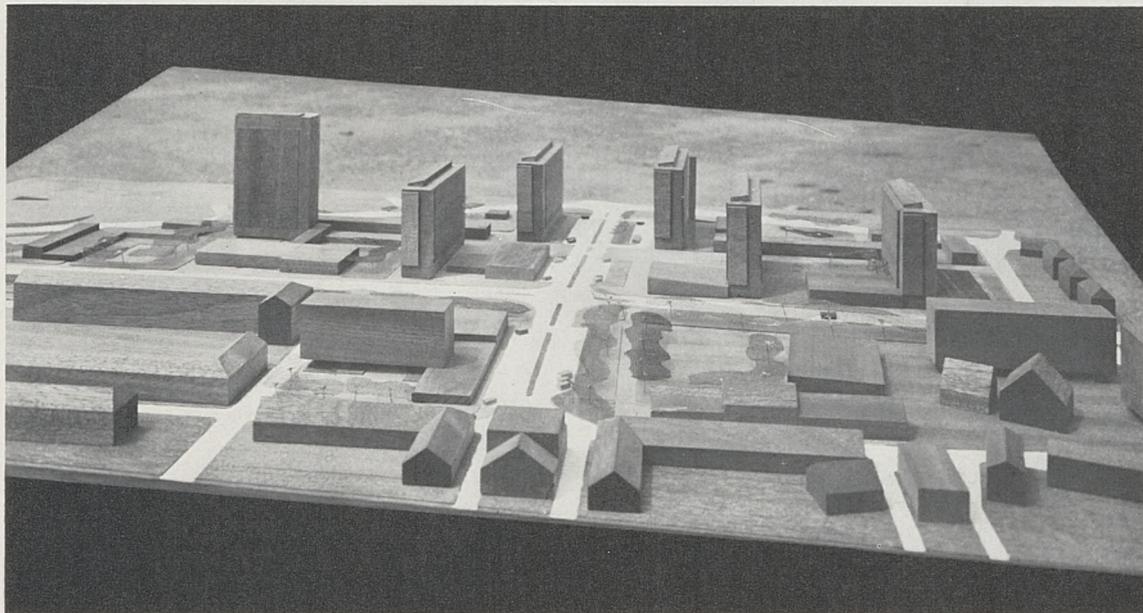
- 1) créer une cité résidentielle ayant une densité suffisante pour régénérer l'activité commerciale du vieux Carouge;
- 2) créer des locaux artisanaux afin de permettre un assainissement des cours intérieures du vieux Carouge;
- 3) créer un ensemble architectural qui se compose en respectant l'ordonnance du plan du vieux Carouge et des points de vue qui en découlent, échappées des rues transversales conservant la vue sur le Jura, maintien et mise en valeur des frondaisons des promenades de Carouge. La place du Marché et son prolongement, qui constituent l'un des plus beaux éléments de cette cité, forment l'axe est-ouest de la composition du nouveau quartier résidentiel et artisanal de Carouge. Cette artère de circulations-promenades sera le véritable lien des piétons entre la nouvelle zone résidentielle et le centre du vieux Carouge.

C'est sur cet axe que se trouveront, à l'intérieur du nouveau quartier, les éléments collectifs tels que poste, salle communale, place de réunion et commerces.



1. Vue aérienne
2. Plan de situation
3. Le Vieux Carouge





Variante :
Tour Sud de 22 étages, orientation est-ouest
Possibilité de créer de petits appartements à orientation unique

L. Archinard
E. Barro
G. Brera
A. Damay
J. J. Mégevand
R. Schwertz
P. Waltenspuhl



Plan de destination

- Commerce, artisans, petite industrie
- Centrale thermique
- Bâtiments publics et administratifs, centre civique et école
- Tours, 12 étages d'habitation

Habitations :

Dans le but d'obtenir une grande densité d'habitants à l'hectare, les logements ont été conçus sous forme de blocs d'immeubles hauts.

Afin de ne pas constituer un mur face aux rues transversales de Carouge, les grandes faces de ces blocs d'immeubles ont été orientées en nord-sud.

Cette contingence impérative exigeait des logements à double orientation afin d'assurer à chaque appartement, et plus particulièrement aux pièces de séjour, un ensoleillement suffisant.

Chacun de ces immeubles comprendra : en rez-de-chaussée : de vastes halls d'accès avec places de jeu abritées pour les enfants ; des magasins et les services garage à vélos et poussettes ; un entre-sol avec des locaux pour le commerce et l'artisanat ; les services communs de buanderie et l'appartement du concierge.

Douze étages pour des logements de 2-3-4-5 et 6 pièces ; les logements de 5 et 6 pièces étant situés dans les têtes d'immeuble.

L'étage supérieur (le 14^e) est réservé à des ateliers d'artistes, graphistes, peintres, dessinateurs, etc.

Commerce et artisanat :

Le commerce et l'artisanat sont répartis aux pieds des immeubles hauts sous forme de bâtiments ne dépassant pas un étage sur rez-de-chaussée ; ces bâtiments pourront recevoir des logements ou des bureaux au premier étage, en liaison avec les locaux de travail du rez-de-chaussée.

Récréation :

Les surfaces vertes disponibles seront équipées pour le jeu des petits enfants ; une école primaire et enfantine, reliée par la voie à piétons, complètera ce centre de 3200 habitants.

Circulation :

Le nouveau quartier est bordé d'une voie de circulation prioritaire, les promenades de Carouge, et par des voies de dévêtiture.

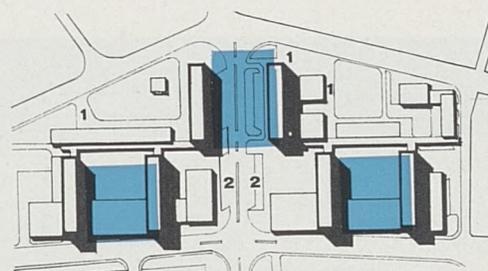
Perpendiculairement à l'axe de la place du Marché, et parallèlement aux promenades, une voie exclusivement réservée aux piétons desservira les immeubles, les commerces et artisans, les bâtiments administratifs, la place du quartier et l'école.

Cette séparation des trafics assurera aux piétons, enfants et adultes, une tranquillité et une sécurité toujours plus désirables. Le parking est envisagé dans les sous-sols afin de libérer l'espace au profit de la verdure.

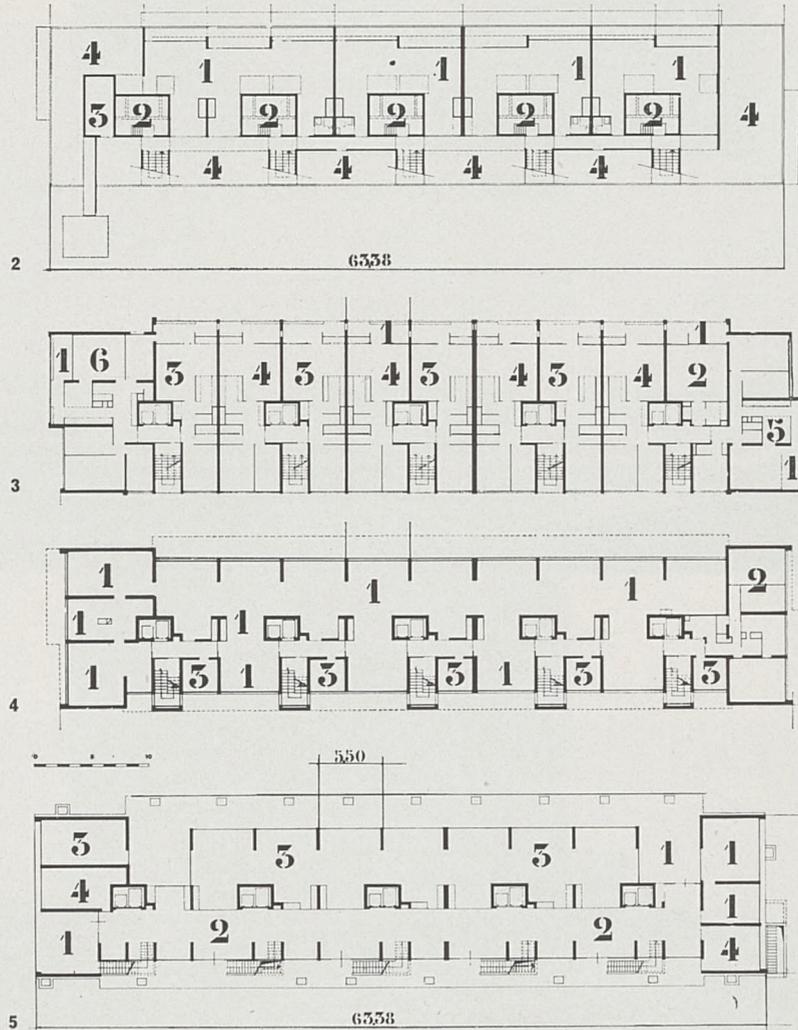
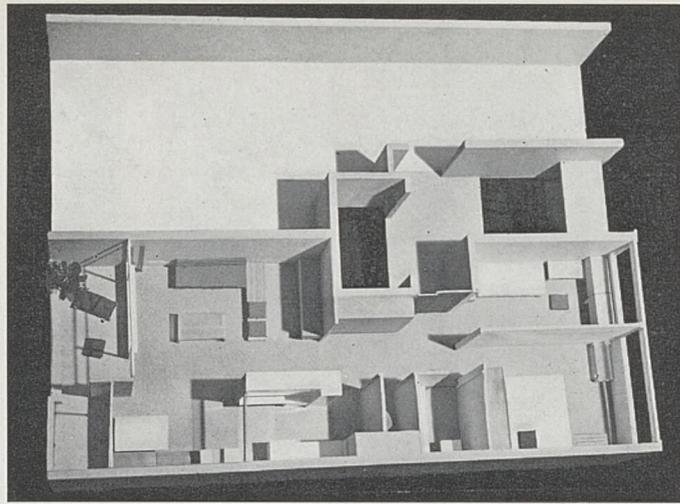
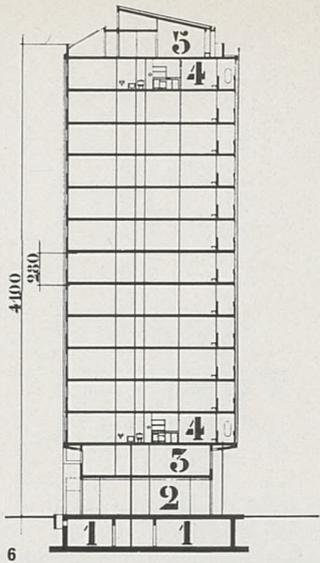
Cette disposition de garages en sous-sols permettra également d'assurer aux habitants une tranquillité indispensable au sommeil en atténuant le bruit des démarrages nocturnes.

Plans des espaces libres

- Circulation
 1. Accès aux garages souterrains
 2. Parkings
- Zone de verdure
- Parkings sous-terrains



L. Archinard
 E. Barro
 G. Brera
 A. Damay
 J. J. Mégevand
 R. Schwertz
 P. Waltenspuhl



1. Maquette d'appartement 4 pièces

2. Toiture
 1. Atelier
 2. Local des machines d'ascenseurs
 3. Vases d'expansion du chauffage
 4. Toiture - Terrasse

3. Etage courant

1. Loggias
 2. Studios
 3. Appartements 3 pièces
 4. » 4 pièces
 5. » 5 pièces
 6. » 6 pièces

4. Entresol

1. Locaux commerciaux (Division au gré des preneurs)
 2. Appartement concierge
 3. Buanderie

5. Rez-de-chaussée

1. Porche
 2. Hall
 3. Arcades
 4. Local pour poussettes

6. Coupes A-A et B-B

1. Sous-sol (Abris)
 2. Rez-de-chaussée (hall et arcades)
 3. Entresol (locaux commerciaux et buanderie)
 4. Etages d'habitation
 5. Toiture (ateliers)

7. Chantier

Réalisation par étapes :

Deux des immeubles hauts sont actuellement en chantier, leur achèvement est prévu pour l'automne 1960.

La réalisation des trois immeubles hauts en bordure des promenades de Carouge est encore à l'étude.

Cette réalisation exige la disparition d'un ensemble de petites constructions disparates dont le relogement est également prévu.

Les commerces et les locaux artisanaux touchés par cette opération, seront reconstruits avant la mise en chantier des immeubles hauts.

Considérations générales :

Il y a lieu de souligner dans cette opération l'effort entrepris, sur l'initiative du Conseil administratif de la ville de Carouge, soutenu et compris par son Conseil municipal, pour réunir les terrains nécessaires à cette réalisation d'ensemble

La photo aérienne, sur laquelle les terrains envisagés pour la réalisation de cette opération sont encadrés de blanc, souligne cet effort qui seul permettait de régénérer les abords du vieux Carouge.

